



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-09-12

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY)

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de Mme Liliane HATTRY), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. François de MAZIERES), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Philippe BARRET (pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 septembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

N° de l'ordre du jour :

2010.09.12 : Avenant n°3 à la convention relative à l'exploitation de la ligne de transport collectif n°044-003 desservant Fontenay-le-Fleury avec la société STAVO

M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu la convention d'exploitation relative à l'exploitation de la ligne N°44.003 liant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au transporteur STAVO adoptée le 4 juillet 2005.

L'échéance de la convention d'exploitation relative à l'exploitation de la ligne N°44.003 liant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au transporteur STAVO était initialement fixée au 31 août 2010.

A compter du 1er janvier 2011, une nouvelle convention en cours de négociation entre le STIF, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la commune du Chesnay, le Groupement Momentané d'entreprises regroupant les entreprises Kéolis Yvelines, Kéolis SVTU, STAVO Hourtoule, SAVAC, prendra effet et définira les conditions dans lesquelles les collectivités accompagnent l'exécution du contrat d'exploitation de type II.

Il est proposé de prolonger la convention d'exploitation liant Versailles Grand Parc et l'exploitant STAVO, dans les mêmes conditions jusqu'à l'approbation de la nouvelle convention du contrat de type II, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°3 à la convention d'exploitation de la ligne de transport collectif n°44.003 desservant Fontenay-le-Fleury, relative à la prolongation de sa durée jusqu'au 31/12/2010 ;*
- 2) *autorise le président ou son représentant à signer cet avenant.*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 67443 « subventions aux fermiers et aux concessionnaires ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 47

Suffrages exprimés : 59 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

